



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 031-213102973-20230412-2023_44-DE



PROJET DE DELIBERATION N° 2023/44

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de *LEVIGNAC SUR SAVE*

Objet : Budget Primitif 2023 du Budget principal

Convocation du : 7 avril 2023

Rapporteur : Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 avril 2023 à 20h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été affiché en Mairie le 17 avril 2023

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 17 avril 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Absents excusés représentés : 15

Etaient absents excusés non représentés : 4

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

SEANCE PUBLIQUE DU 12 avril 2023

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2023 du Budget Principal et d'une synthèse en annexe

Il s'équilibre en section fonctionnement :

Dépenses : 2 995 593 €

Recettes : 2 995 593 €

Il s'équilibre en section investissement :

Dépenses : 871 911.73 €

Recettes : 871 911.73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

↪ **D'approuver** le Budget Primitif 2023 du Budget Principal

↪ **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 12 avril 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

Le secrétaire,
Céline MENQUET

